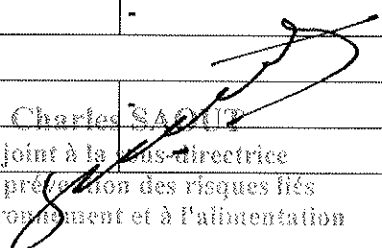


**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux  
Portée détaillée des agréments**

(Référence : Arrêté du 24 janvier 2005 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires  
pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Laboratoire VIGILAB
Adresse du laboratoire	Immeuble Santa-Maria Quartier Lupino 20600 BASTIA
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2009
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2013

<b>Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles</b>	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	-
A-2 - Paramètres réalisés sur site	-
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	<b>Agréé</b>
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
<i>D - Analyses de radioactivité</i>	-
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
E-3 - Analyses optionnelles de radioactivité	-
<b>Analyses des eaux de piscines et de baignades (baignades aménagées et autres baignades)</b>	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	-
F-2 - Paramètres réalisés sur site	-
F-2.1 - Pour les eaux de piscines	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignades	-
<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	<b>Agréé</b>
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscines	-
H-2 - Pour les eaux de baignades	-
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	-

  
 Charles SARDIE  
 Adjoint à la sous-directrice  
 de la prévention des risques liés  
 à l'environnement et à l'alimentation